

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 12 avril 2017

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2016;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 14 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'exercice 2016.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2016; et
- le rapport de l'organe de révision du 14 mars 2017.

Les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'exercice 2016 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 960 502 481 F, en augmentation de 57 915 983 F par rapport au 31 décembre 2015 :
 - à l'actif :
 - augmentation de la valeur nette des immobilisations corporelles (+ 82 528 508 F) provenant notamment de l'acquisition des parts de PPE du centre Swissair;
 - diminution des disponibilités (- 22 994 975 F);
 - au passif :
 - augmentation de la valeur des engagements de prévoyance professionnelle (+ 37 905 000 F);
- le résultat de l'exercice se monte à 80 812 059 F, en augmentation de + 6 230 719 F par rapport à l'année 2015 :
 - les produits se sont élevés à 445 274 360 F, soit une augmentation de + 21 586 099 F :
 - augmentation des redevances aéroportuaires (+ 14 769 705 F) principalement due à la redevance passagers;
 - augmentation des produits d'exploitation (+ 6 816 394 F);
 - les charges se sont élevées à 364 462 301 F, soit une augmentation de + 15 355 380 F principalement due aux amortissements et aux frais d'études d'avant-projet des grands projets d'infrastructure.

- La part de résultat d’exploitation à reverser à l’Etat de Genève se monte à 40 406 029 F, en augmentation de + 3 115 359 F par rapport à l’exercice 2015. Conformément à l’article 37, alinéa 2, de la loi sur l’Aéroport international de Genève (H 3 25), le bénéfice de l’établissement après attribution à la réserve générale est versé à l’Etat de Genève.
- La variation nette des liquidités est de - 22 994 975 F. Les liquidités sont passées de 31 177 063 F au 1^{er} janvier 2016 à 8 182 088 F au 31 décembre 2016.
- Le total des fonds propres est de 183 135 687 F. Le fonds environnement a été reclassé dans les passifs non courants.

L’organe de révision recommande d’approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l’année 2016 incluant le rapport de l’organe de révision du 14 mars 2017



RAPPORT FINANCIER 2016

RAPPORT FINANCIER 2016

Table des matières

Bilan	2
Compte de résultat	3
Etat du résultat global	4
Variation des capitaux propres	4
Tableaux des flux de trésorerie	5
Notes relatives aux états financiers au 31 décembre	6
1. Disponibilités	10
2. Débiteurs clients	10
3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	10
4. Immobilisations corporelles	11
5. Immobilisations corporelles en location-financement	12
6. Comptes de régularisation passifs	12
7. Emprunts et autres dettes	13
8. Provisions	14
9. Engagements de prévoyance	14
10. Fonds environnement	16
11. Redevances d'atterrissages	16
12. Redevances passagers	16
13. Autres redevances aéroportuaires	16
14. Revenus annexes de location	16
15. Recettes infrastructures centralisées	16
16. Autres recettes d'exploitation	16
17. Charges sociales	16
18. Energie, entretien et loyers	16
19. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	16
20. Autres dépenses de fonctionnement	16
21. Charges d'intérêts	16
22. Secteurs opérationnels	17
23. Relations avec les parties liées	18
24. Gestion de capital	18
25. Gestion des risques financiers	19
26. Instruments financiers dérivés	20
27. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles	22
28. Evaluation des risques	22
29. Engagements conditionnels	22
30. Emploi du bénéfice de l'exercice	22
31. Evénements postérieurs à la date de clôture	22

Annexe I

Bilan au 31 décembre

	Notes	2016 CHF	2015 CHF
ACTIF			
Disponibilités	1	8'182'088	31'177'063
Débiteurs clients	2	47'985'574	49'149'182
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	11'210'440	10'515'006
Total de l'actif courant		67'378'102	90'841'251
Immobilisations corporelles	4	893'124'379	810'595'871
Immobilisations corporelles en location-financement	5	-	1'149'376
Total de l'actif non courant		893'124'379	811'745'247
Total de l'actif		960'502'481	902'586'498
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Fournisseurs et autres créanciers		34'944'525	29'850'610
Comptes de régularisation passifs	6	16'741'654	11'751'687
Part courante des emprunts et autres dettes	7	517'434	1'377'734
Instruments financiers dérivés	26	15'183'681	20'507'329
Total des passifs courants		67'387'294	63'487'360
Emprunts et autres dettes non courants	7	250'561'687	251'079'121
Provisions non courantes	8	14'000'000	13'140'000
Engagements de prévoyance	9	435'098'384	397'193'384
Fonds environnement	10	10'319'429	9'879'360
Total des passifs non courants et provisions		709'979'500	671'291'865
Capitaux propres			
Réserves		102'323'628	93'225'933
Résultat de l'exercice		80'812'059	74'581'340
Total des capitaux propres		183'135'687	167'807'273
Total du passif et des capitaux propres		960'502'481	902'586'498

Annexe II

Compte de résultat

	Notes	2016 CHF	2015 CHF
PRODUITS			
Redevances aéroportuaires			
Redevances d'atterrissages	11	43'065'480	40'954'378
Redevances passagers	12	191'679'179	179'368'835
Autres redevances aéroportuaires	13	14'111'356	13'763'097
		248'856'015	234'086'310
Produits d'exploitation			
Redevances commerciales		92'734'728	90'725'419
Parkings		42'542'478	40'385'528
Loyers et droits de superficie		21'943'834	20'807'196
Revenus annexes de location	14	9'402'682	9'348'347
Recettes infrastructures centralisées	15	18'675'398	18'037'321
Autres recettes d'exploitation	16	11'119'225	10'300'140
		196'418'345	189'601'951
Total des produits		445'274'360	423'688'261
CHARGES			
Personnel			
Salaires et allocations		-97'989'405	-92'528'363
Assurances sociales, maladie et accident	17	-13'791'792	-12'973'578
Autres charges du personnel		-7'475'213	-6'245'848
Cotisations patronales de prévoyance	9	-20'836'021	-11'862'153
Engagement de prévoyance	9	-3'750'000	-11'229'000
Modification de plan de prévoyance	9	-660'000	-10'134'000
		-144'502'431	-144'972'942
Dépenses de fonctionnement			
Energie, entretien et loyers	18	-43'365'572	-46'946'018
Marchandises		-5'569'208	-5'700'660
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	19	-46'362'169	-38'257'355
Sous-traitance sûreté et surveillance		-22'648'119	-24'294'088
Frais de police pour sûreté au sol		-8'314'731	-5'285'789
Autres dépenses de fonctionnement (Attribution) / Prélèvement net sur le fonds environnement	20	-8'259'314	-8'455'347
	10	-440'069	-88'532
		-134'959'182	-129'027'789
Résultat opérationnel avant amortissements, intérêts		165'812'747	149'687'530
Amortissements sur investissements			
Amortissement sur immobilisations corporelles	4	-76'409'502	-66'636'998
Amortissement sur immobilisations corporelles en location-financement	5	-1'149'376	-1'082'763
		-77'558'878	-67'719'761
Résultat opérationnel		88'253'869	81'967'769
Produits d'intérêts		-	4'316
Charges d'intérêts	21	-7'441'810	-7'390'745
		-7'441'810	-7'386'429
Résultat net de l'exercice		80'812'059	74'581'340

Etat du résultat net et autres éléments du résultat global Annexe III

	Notes	2016 CHF	2015 CHF
Résultat net de l'exercice		80'812'059	74'581'340
Elément du résultat global recyclable en résultat			
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	26	5'302'025	231'401
Elément du résultat global non recyclable en résultat			
Ecart actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-33'495'000	-44'428'000
Autres éléments du résultat global		-28192'975	-44'196'599
Résultat global total		52'619'084	30'384'741

Variation des capitaux propres de l'exercice Annexe IV

	Notes	Réserve de couverture CHF	Engagement de prévoyance CHF	Réserve générale CHF	Résultat de l'exercice CHF	Total des capitaux propres CHF
Solde au 1er janvier 2015		-18'024'290	-54'318'000	166'596'899	88'335'846	181'590'455
Résultat 2015		-	-	-	74'581'340	74'581'340
Ecart actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-	-44'428'000	-	-	-44'428'000
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	26	231'401	-	-	-	231'401
Résultat global total 2015		231'401	-44'428'000	-	74'581'340	30'384'741
Part du résultat 2014 versé à l'Etat		-	-	-	-44'167'923	-44'167'923
Attribution à la réserve générale		-	-	44'167'923	-44'167'923	-
Solde au 31 décembre 2015		-18'792'889	-98'746'000	210'764'822	74'581'340	167'807'273
Solde au 1er janvier 2016		-18'792'889	-98'746'000	210'764'822	74'581'340	167'807'273
Résultat 2016		-	-	-	80'812'059	80'812'059
Ecart actuariels résultant du plan de prévoyance	9	-	-33'495'000	-	-	-33'495'000
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	26	5'302'025	-	-	-	5'302'025
Résultat global total 2016		5'302'025	-33'495'000	-	80'812'059	52'619'084
Part du résultat 2015 versé à l'Etat		-	-	-	-37'290'670	-37'290'670
Attribution à la réserve générale		-	-	37'290'670	-37'290'670	-
Solde au 31 décembre 2016		-13'490'864	-132'241'000	248'055'492	80'812'059	183'135'687

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2016 CHF	2015 CHF
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice		80'812'059	74'581'340
Charges d'intérêts		7'441'810	7'390'745
Amortissements	4,5	77'558'878	67'719'761
Allocation au fonds environnement	10	4'996'962	4'668'531
Utilisation du fonds environnement	10	-4'556'893	-4'579'999
Mouvement des provisions non courantes	8	860'000	-
Variation des engagements de prévoyance	9	4'410'000	21'363'000
Autres traitements non monétaires		2'892'452	-
Marge brute d'autofinancement		174'415'268	171'143'378
Variation de l'actif circulant net:			
- Débiteurs clients	2	1'163'608	846'859
- Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	-695'434	-1'061'708
- Fournisseurs et autres créanciers		2'137'038	7'102'229
- Comptes de régularisation passifs	6	4'989'967	305'843
		7'595'179	7'193'223
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		182'010'447	178'336'601
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4	-158'873'585	-112'239'777
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-158'873'585	-112'239'777
Activités de financement			
Part du résultat payé à l'Etat		-37'290'670	-44'167'923
Remboursement des engagements courants et non courants	7	-515'540	-513'674
Paiement location-financement	7	-862'194	-1'265'879
Intérêts payés pendant l'année		-7'463'433	-7'334'463
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-46'131'837	-53'281'939
Variation de trésorerie		-22'994'975	12'814'885
Disponibilités au début de l'exercice	1	31'177'063	18'362'178
Disponibilités à la fin de l'exercice	1	8'182'088	31'177'063
Variation de trésorerie		-22'994'975	12'814'885

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

Généralités

Par la loi H.3.25, le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'Etat, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG)**. Cet établissement a commencé ses activités le 1er janvier 1994.

L'AIG a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, l'AIG est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication en 2001 pour 50 ans.

Le 17 juin 2007, les électeurs genevois ont accepté la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et l'AIG. A teneur de cette loi, les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

Adresse légale:

Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principales méthodes comptables

(a) Base de préparation des états financiers

Les comptes des exercices clos au 31 décembre 2016 sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), les interprétations publiées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC) et conformément aux exigences de la loi H.3.25 modifiée en 1999. Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle « true and fair view » du patrimoine, de la situation financière et du résultat. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur (fair value). Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

(b) Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la

valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Les principales positions pour lesquelles l'AIG a recours à des estimations et jugements sont décrites ci-après:

Immobilisations corporelles (lettre j et note 4)

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des événements indiquent que la valeur d'utilité devrait être dépréciée.

Indemnités riverains (lettre m et note 8)

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

Engagements de prévoyance (lettre n et note 9)

L'évaluation actuarielle des engagements est déterminée annuellement par la valeur actuelle des engagements et des droits additionnels acquis pendant l'année selon la méthode du coût unitaire projeté. Elle dépend notamment d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

Instruments financiers (lettre g et note 26)

La juste valeur des instruments financiers est revalorisée annuellement par nos relations bancaires sur la base des taux futurs.

(c) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Pour accroître la comparabilité des évaluations à la juste valeur, IFRS établit une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur:

1. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 1 est déterminée en utilisant les cours (non ajustés) d'actifs et de passifs identiques, auxquels l'entité a accès sur des marchés actifs à la date d'évaluation.
2. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 2 est déterminée en utilisant des données, autres que le cours du marché, qui sont observables, directement ou indirectement. Ces données doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Si ce dernier a une échéance spécifique, alors la donnée doit être observable pour la quasi-totalité de la durée.
3. La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 est déterminée en utilisant des données non observables. Les données non observables sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par l'AIG et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer le prix de l'instrument financier.

Les valeurs des instruments financiers de l'AIG ont été calculées par les banques concernées selon les critères décrits au niveau 2.



Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

(d) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

(e) Actifs financiers

La direction détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Ils sont enregistrés dans les catégories suivantes:

1. Les prêts et les créances

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et les pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les avoirs bancaires, la caisse, les créances commerciales sont classés dans cette catégorie.

2. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions ou désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

3. Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que l'AIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables, d'une échéance fixe et cotés sur un marché actif.

Ils sont enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

4. Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories définies ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'instrument.

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers correspondant aux catégories 2, 3 et 4 (voir note 25).

(f) Passifs financiers

Ils sont classés selon les catégories suivantes:

1. Les passifs financiers évalués au coût amorti

La règle générale est l'évaluation des passifs financiers au coût amorti.

Ainsi, ils sont initialement enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les emprunts, les dettes à court terme, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

2. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des passifs financiers qui ne sont pas classés dans les passifs financiers évalués au coût amorti.

Comme pour la catégorie d'actifs financiers homonyme, ces passifs financiers sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

L'AIG ne détient pas de passifs financiers correspondant à la catégorie 2 (voir note 25).

(g) Instruments financiers dérivés

L'AIG recourt à des opérations de couverture en utilisant des instruments financiers dérivés dont les variations de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Le risque financier le plus important auquel l'AIG est confronté est le risque de taux d'intérêts. La société emprunte des fonds à taux fixe et à taux variable pour le financement de ses activités. L'objectif principal de l'utilisation d'instruments financiers vise à réduire l'impact des fluctuations résultant des mouvements sur les taux d'intérêts.

La stratégie utilisée pour atteindre cet objectif est décrite par la « charte de gestion du risque de taux d'intérêts » de l'AIG en vigueur depuis 2009.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé. Par la suite les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont constatés en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture. Les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatés au compte de résultat sous la rubrique produits financiers ou charges financière pour la couverture des éléments liés aux activités d'investissement et de financement. Les gains et pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global avec reclassement ultérieur dans le résultat de l'exercice (annexe III). Ils sont inscrits au compte de résultat seulement lorsqu'ils sont réalisés.

(h) Disponibilités

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que les placements dont l'échéance débute à partir de la date d'acquisition sur une durée inférieure à trois mois.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

(i) Débiteurs clients

Les débiteurs clients sont comptabilisés à leur valeur de réalisation nette. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle et au cas par cas des montants dus en fin d'année.

(j) Immobilisations corporelles

(i) Immobilisations détenues

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite de leurs amortissements cumulés et dépréciations.

Les actifs immobilisés en construction sont comptabilisés dans les immobilisations détenues à leur coût d'acquisition. L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à des immobilisations, dont la période de préparation est longue, sont capitalisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue.

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. Les amortissements sont appliqués dès la mise en service du bien.

	ans
Bâtiments d'exploitation	30
Aménagement et équipements d'exploitation	20
Équipements d'exploitation	15
Agencements et installations techniques	10
Installations légères et équipements informatiques	5
Équipements légers	3

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'évaluer l'impact. Le cas échéant une dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures d'un composant d'une immobilisation corporelle clairement défini sont activées dès le remplacement de ce dernier. D'autres dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant, iront à l'AIG. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

(k) Immobilisations corporelles en location-financement

(i) Surfaces, biens immobilisés, équipements et véhicules mis à disposition

L'AIG bénéficie de droits d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les droits d'utilisation, qui sont tous à durée d'utilité finie, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que ce droit d'utilisation peut être utilisé.

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat. Ils sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	ans
Droit d'utilisation de surfaces	20
Droit d'utilisation de biens immobilisés	15
Droit d'utilisation d'équipements	5
Droit d'utilisation de véhicules	4
Droit d'utilisation d'équipements informatiques «légers»	2,5

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'évaluer l'impact. Le cas échéant une dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat.

(iii) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (oyers) que l'AIG doit assumer.

Ils sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières (note 7).

(l) Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au coût correspondant à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus, et figurent au bilan selon la méthode du coût amorti.

Ils sont classés en exigibles à court terme, sauf lorsque l'AIG dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en dettes à long terme.

(m) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.



Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

(n) Pensions et prestations de retraite

Le personnel de l'AIG est au bénéfice de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations. Ce système de pension consiste en un fonds autonome auquel sont également affiliés le personnel enseignant de l'instruction publique et les fonctionnaires de l'administration du canton de Genève. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de l'AIG.

Au 1^{er} janvier 2014, la caisse de pension (CIA) a fusionné avec la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), pour aboutir à la création de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Le plan de prévoyance de la CPEG est, comme à la CIA, un plan en primauté des prestations. Les plans diffèrent toutefois au niveau du montant de la pension de retraite qui ne peut pas être supérieur à 60 % du dernier traitement assuré, de la durée de cotisation qui passe de 38 à 40 ans et du financement avec une augmentation des cotisations.

Pour ce plan en primauté des prestations, les coûts de pension sont évalués selon la méthode coût unitaire projeté «Projected Unit Credit». Le coût des prestations est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil, à la valeur actuelle des paiements futurs estimés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la direction financière.

Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur dans le résultat de l'exercice.

(o) Capitaux propres

(i) Capital de dotation

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

(ii) Fonds environnement

Le Fonds environnement représente un moyen dont dispose l'AIG pour répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. Il est alimenté, en vertu de dispositions réglementaires, par des surtaxes à la taxe d'atterrissage appliquées d'une part aux avions bruyants et liées d'autre part aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions. Il bénéficie d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements de l'AIG en cours d'année. Depuis 2011, le fonds est rémunéré pour moitié sur la base du rendement des obligations à 2 ans de la

Confédération. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la commission consultative de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien.

Les charges et les revenus sont traités dans le compte de résultat, mais leur incidence nette est compensée par un prélèvement du même montant du fonds environnement dans les fonds propres. De par sa nature et fonction, ce fonds n'est pas disponible pour distribution (note 10).

(iii) Réserves

Le 50% au plus du solde le cas échéant disponible est attribué à la réserve générale de l'établissement. Le solde est versé à l'Etat de Genève et il est comptabilisé comme un engagement dans l'exercice où la décision du montant à verser a été prise.

(p) Comptabilisation des revenus

(i) Redevances aéronautiques et recettes diverses

Les redevances d'atterrissage, les redevances passagers et commerciales et les autres prestations fournies par l'AIG sont enregistrées durant le mois pendant lequel les prestations ont lieu conformément aux dispositions des accords applicables. Elles sont présentées nettes des éventuels rabais et impôts sur les ventes.

(ii) Revenus d'intérêt

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat durant la période à laquelle ils se réfèrent. Les dividendes le sont dès que le droit de l'actionnaire au dividende est établi.

(q) Informations sectorielles

La norme IFRS 8 ne présente pas de caractère obligatoire pour les établissements publics. Cependant, l'AIG estime qu'une information sectorielle, fondée sur les données internes de gestion de l'entité, est pertinente.

Le segment aéronautique regroupe les activités de trafic aérien, de sureté, de PMR (Personne à Mobilité Réduite) et les autres activités aéronautiques. La somme du segment aéronautique et du segment non aéronautique constitue le total.

La base d'allocation des coûts indirects entre les segments s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartitions. Ces clés sont revues une fois par année.

(r) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

(s) Données comparatives

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année.

Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

(t) Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur et que l'AIG a décidé de ne pas appliquer par anticipation étaient les suivantes :

IFRS 9 Instruments financiers. Nouvelle norme	dès 01.01.2018
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients. Nouvelle norme	dès 01.01.2018
IFRS 16 Contrats de location. Nouvelle norme	dès 01.01.2019
IAS 7 Etat des flux de trésorerie. Amendement.	dès 01.01.2017

Amendements résultant des cycles 2012-2014 d'améliorations annuelles des IFRS.

L'impact potentiel des nouveaux textes est en cours d'évaluation.

1. Disponibilités

	2016	2015
	CHF	CHF
Caisse	258'499	147'577
Comptes courants	7'923'589	31'029'486
	8'182'088	31'177'063

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2016 a été de 0.0000% (en 2015 : 0.0113%).

2. Débiteurs clients

	2016	2015
	CHF	CHF
Débiteurs clients	48'294'574	49'458'182
moins :		
correction de valeur pour créances spécifiques	-309'000	-309'000
	47'985'574	49'149'182

Le coût amorti des débiteurs clients correspond à leur valeur nominale. Le solde des débiteurs ouverts non amortis est constitué essentiellement d'en-cours sur des clients avec lesquels l'AIG entretient des relations le plus souvent continues.

Durant l'exercice 2016, les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients se sont montées à CHF 299'788 (en 2015 à CHF 258'059). L'essentiel de ces pertes avait fait l'objet d'une provision dans le passé.

Les échéances des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

	Total créances						
	ouvertes	Non échues < 30 jours	30-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	> 180 jours	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
2015	49'458'182	48'261'485	1'018'978	-100'660	-213'284	120'916	370'747
2016	48'294'574	46'805'875	1'278'336	-102'754	-142'683	128'290	329'510

Mouvement de la correction de valeur pour créances douteuses :

	2016	2015
	CHF	CHF
Valeur au début de l'exercice	309'000	309'000
Augmentation des débiteurs douteux	150'000	25'000
Utilisation de la provision pour créances irrécouvrables	-120'000	-5'000
Dissolution de la provision pour créances encaissées	-30'000	-20'000
Valeur à la fin de l'exercice	309'000	309'000

3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses

	2016	2015
	CHF	CHF
TVA à recevoir	2'935'755	3'902'579
Impôts anticipés	-	632
Autres comptes de régularisation actifs	5'930'582	5'629'064
Autres produits à recevoir	2'344'103	982'731
	11'210'440	10'515'006

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

4. Immobilisations corporelles

Les investissements se répartissent comme suit:

	Bâtiments d'exploitation	Aménagements et équipements d'exploitation	Agencements et installations techniques	Installations légères et équipements informatiques	Equipements légers	Equipements d'exploitation	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute								
Solde au 1.1.2015	595'092'188	197'754'726	304'888'364	60'110'145	857'264	1'444'913	184'889'877	1'345'037'477
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	112'239'777	112'239'777
Mise en service	57'639'315	2'307'070	5'024'796	8'831'483	110'495	189'425	-74'102'584	-
Sorties	-	-	-4'847'980	-162'409	-	-	-	-5'010'389
Solde au 31.12.2015	652'731'503	200'061'796	305'065'180	68'779'219	967'759	1'634'338	223'027'070	1'452'266'865
Amortissements cumulés								
Solde au 1.1.2015	-256'637'442	-80'252'253	-198'067'693	-43'982'780	-775'376	-328'839	-	-580'044'383
Amortissement	-29'338'971	-9'782'680	-20'276'526	-6'999'457	-137'261	-102'103	-	-66'636'998
Sorties	-	-	4'847'980	162'407	-	-	-	-5'010'387
Solde au 31.12.2015	-285'976'413	-90'034'933	-213'496'239	-50'819'830	-912'637	-430'942	-	-641'670'994
Valeur nette au 31.12.2015								
Valeur brute au 31.12.2015	652'731'503	200'061'796	305'065'180	68'779'219	967'759	1'634'338	223'027'070	1'452'266'865
Amortissement	-285'976'413	-90'034'933	-213'496'239	-50'819'830	-912'637	-430'942	-	-641'670'994
Solde au 31.12.2015	366'755'090	110'026'863	91'568'941	17'959'389	55'122	1'203'396	223'027'070	810'595'871
Valeur brute								
Solde au 1.1.2016	652'731'503	200'061'796	305'065'180	68'779'219	967'759	1'634'338	223'027'070	1'452'266'865
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	161'830'459	161'830'459
Mise en service	106'657'859	27'964'465	24'278'696	3'575'262	503'659	780'420	-183'760'361	-
Sorties	-4'460'043	-2'198'212	-8'421'411	-112'498	-	-	-2'892'452	-18'084'616
Solde au 31.12.2016	754'929'319	225'828'049	320'922'465	72'241'983	1'471'418	2'414'758	218'204'716	1'596'012'708
Amortissements cumulés								
Solde au 1.1.2016	-285'976'413	-90'034'933	-213'496'239	-50'819'830	-912'637	-430'942	-	-641'670'994
Amortissement	-36'055'243	-11'609'108	-20'895'468	-7'458'117	-277'482	-114'084	-	-76'409'502
Sorties	4'460'043	2'198'212	8'421'411	112'501	-	-	-	15'192'167
Solde au 31.12.2016	-317'571'613	-99'445'829	-225'970'296	-58'165'446	-1'190'119	-545'026	-	-702'888'329
Valeur nette au 31.12.2016								
Valeur brute au 31.12.2016	754'929'319	225'828'049	320'922'465	72'241'983	1'471'418	2'414'758	218'204'716	1'596'012'708
Amortissement	-317'571'613	-99'445'829	-225'970'296	-58'165'446	-1'190'119	-545'026	-	-702'888'329
Solde au 31.12.2016	437'357'706	126'382'220	94'952'169	14'076'537	281'299	1'869'732	218'204'716	893'124'379

Les bâtiments de l'AIG et leurs équipements (meubles et installations) sont assurés contre l'incendie et les dommages naturels pour une valeur de CHF 1'310'560'000 du 01.01.2015 au 31.12.2017. Les dommages techniques et autres risques sont assurés pour une valeur de CHF 90'000'000 du 01.01.2015 au 31.12.2017.

En 2016, aucun intérêt n'a été capitalisé car aucun financement n'est directement attribuable à un actif qualifié.

Dans les acquisitions 2016 sont compris l'activation des travaux préparatoires de l'aile Est et l'achat d'une quote-part de 33% des parts de propriété par étages (PPE) du bâtiment Swissair / IATA.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

5. Immobilisations corporelles en location-financement

Les investissements se répartissent comme suit:

	Équipements systèmes informations	Équipements systèmes self-service	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute				
Solde au 1.1.2015	12'361'301	10'344	-	12'371'645
Acquisitions	-	-	152'419	152'419
Mise en service	152'419	-	-152'419	-
Solde au 31.12.2015	12'513'720	10'344	-	12'524'064
Amortissements cumulés				
Solde au 1.1.2015	-10'283'136	-8'789	-	-10'291'925
Amortissement	-1'081'729	-1'034	-	-1'082'763
Solde au 31.12.2015	-11'364'865	-9'823	-	-11'374'688
Valeur nette au 31.12.2015				
Valeur brute au 31.12.2015	12'513'720	10'344	-	12'524'064
Amortissement	-11'364'865	-9'823	-	-11'374'688
Solde au 31.12.2015	1'148'855	521	-	1'149'376
Valeur brute				
Solde au 1.1.2016	12'513'720	10'344	-	12'524'064
Acquisitions	-	-	-	-
Mise en service	-	-	-	-
Solde au 31.12.2016	12'513'720	10'344	-	12'524'064
Amortissements cumulés				
Solde au 1.1.2016	-11'364'865	-9'823	-	-11'374'688
Amortissement	-1'148'341	-1'035	-	-1'149'376
Solde au 31.12.2016	-12'513'206	-10'858	-	-12'524'064
Valeur nette au 31.12.2016				
Valeur brute au 31.12.2016	12'513'720	10'344	-	12'524'064
Amortissement	-12'513'206	-10'858	-	-12'524'064
Solde au 31.12.2016	514	-514	-	-

6. Comptes de régularisation passifs

	2016 CHF	2015 CHF
Provisions vacances et heures supplémentaires	3'989'209	4'003'431
Provisions pont transitoire AVS	1'361'168	1'777'232
Primes annuelles allouées au personnel	2'900'000	2'800'000
Charges à payer	8'491'277	3'171'024
	16'741'654	11'751'687

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

7. Emprunts et autres dettes à long terme

	2016	2015
	CHF	CHF
Emprunts	225'000'000	225'000'000
Engagement Fondation des parkings	23'941'422	24'330'713
Engagement Palexpo	2'137'699	2'263'948
Engagement leasing Systèmes d'informations	-	862'194
	251'079'121	252'456'855
Dont		
Part courante	517'434	1'377'734
Part non courante	250'561'687	251'079'121
	251'079'121	252'456'855

Le calendrier de remboursement à la clôture de l'exercice 2016 est le suivant:

	Total	2017	2018	2019-2021	>2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Emprunts jusqu'au 13.01.2034	225'000'000	-	-	175'000'000	50'000'000
Engagement auprès de la Fondation des parkings jusqu'au 01.10.2077	23'941'422	389'291	389'291	1'167'873	21'994'967
Engagement auprès de Palexpo jusqu'au 31.12.2031	2'137'699	128'143	130'065	402'018	1'477'473
	251'079'121	517'434	519'356	176'569'891	73'472'440

Le calendrier de remboursement à la clôture de l'exercice 2015 était le suivant:

	Total	2016	2017	2018-2020	>2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Emprunts jusqu'au 13.01.2034	225'000'000	-	-	125'000'000	100'000'000
Engagement auprès de la Fondation des parkings jusqu'au 01.10.2077	24'330'713	389'291	389'291	1'167'874	22'384'257
Engagement auprès de Palexpo jusqu'au 31.12.2031	2'263'948	126'249	128'143	396'077	1'613'479
Engagement leasing jusqu'au 31.08.2016	862'194	862'194	-	-	-
	252'456'855	1'377'734	517'434	126'563'951	123'997'736

	2016	2015
Taux d'intérêt moyen de la dette bancaire au 31 décembre	3.02%	3.05%

Ce taux moyen tient compte de la charge supplémentaire d'intérêt liée au Libor négatif.

Capacité d'emprunt:

Au 31 décembre, l'Aéroport International de Genève dispose d'une capacité d'emprunt pour un montant total de:

2016	2015
CHF	CHF
325'000'000	325'000'000

Le montant des lignes de crédit non utilisées au 31 décembre est de :

2016	2015
CHF	CHF
100'000'000	100'000'000

Les lignes de crédit ont été accordées pour le financement des programmes d'investissements (dont la construction de l'aile est, la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

8. Provisions

	Indemnités riverains CHF
Solde au 01.01.2015	13'140'000
Provisions créées durant l'exercice	-
Utilisations durant l'exercice	-
Dissolutions durant l'exercice	-
Solde au 31.12.2015	13'140'000
Dont:	
Part courante 2015	-
Part non courante 2015	13'140'000
Total 2015	13'140'000
Solde au 01.01.2016	13'140'000
Provisions créées durant l'exercice	860'000
Utilisations durant l'exercice	-
Dissolutions durant l'exercice	-
Solde au 31.12.2016	14'000'000
Dont:	
Part courante 2016	-
Part non courante 2016	14'000'000
Total 2016	14'000'000

Provisions indemnités riverains

Les indemnités que l'Etat serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de l'AIG. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

Passifs éventuels

Conformément aux règles mises en place dans le système de contrôle interne, tous les litiges ont fait l'objet d'une revue des risques. Les litiges relatifs au personnel et aux riverains n'ont pas fait l'objet d'une description détaillée pour éviter tout éventuel préjudice à l'une ou l'autre des parties. Ils ne donnent pas lieu à la création ou à l'ajustement de provisions.

9. Engagements de prévoyance

Valeur actuelle des engagements et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice :

	2016 CHF	2015 CHF
Valeur actuelle des engagements	-638'763'384	-578'210'384
Fortune à la valeur de marché	203'665'000	181'017'000
Engagement reconnu au passif du bilan	-435'098'384	-397'193'384

Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice :

	2016 CHF	2015 CHF
Valeur des engagements au début de l'exercice	-578'210'384	-509'231'384
Coût net des services rendus	-20'340'000	-18'085'000
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-5'160'000	-6'305'000
Cotisations des assurés	-6'285'000	-5'646'000
Prestations nettes versées	9'267'000	9'710'000
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-12'758'000	-6'806'000
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	2'138'000	0
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-26'755'000	-31'713'000
Impact des modifications du plan	-660'000	-10'134'000
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	-638'763'384	-578'210'384

Le jugement rendu par le tribunal fédéral du 7 septembre 2015 concernant «le recours CIA» entraîne une augmentation de la valeur actuelle de l'engagement de retraite pour les personnes concernées comptabilisée sous la ligne «impact des modifications de plan».

Evolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice :

	2016 CHF	2015 CHF
Fortune au début de l'exercice	181'017'000	177'829'000
Cotisations de l'employeur	20'316'000	11'200'000
Cotisations des assurés	6'285'000	5'646'000
Prestations nettes versées	-9'267'000	-9'710'000
Frais d'administration	-268'000	-298'000
Produit d'intérêt de la fortune	1'702'000	2'259'000
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	3'880'000	-5'909'000
Fortune à la fin de l'exercice	203'665'000	181'017'000

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

Evolution de l'engagement reconnu au bilan:

	2016 CHF	2015 CHF
Montant reconnu au début de l'exercice	-397'193'384	-331'402'384
Charges de la prévoyance	-24'726'000	-32'563'000
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	-33'495'000	-44'428'000
Cotisations de l'employeur	20'316'000	11'200'000
Montant reconnu en fin d'exercice	-435'098'384	-397'193'384

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice:

	2016 CHF	2015 CHF
Coût des services rendus	-21'000'000	-28'219'000
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-3'458'000	-4'046'000
Frais d'administration	-268'000	-298'000
Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat	-24'726'000	-32'563'000

Composition des montants reconnus dans les autres éléments du résultat global:

Les effets de la baisse du taux d'actualisation sur l'évaluation de l'engagement de prévoyance, à la clôture de l'exercice 2015, sont intégralement reconnus dans les autres éléments du résultat global.

	2016 CHF	2015 CHF
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	2'138'000	0
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	-26'755'000	-31'713'000
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	-12'758'000	-6'806'000
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	3'880'000	-5'909'000
Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global	-33'495'000	-44'428'000

Répartition et évolution de la fortune entre les différentes classes d'actifs:

Classes d'actifs	2016		2015	
Liquidités et créances à court terme	6'924'610	3.4%	4'887'459	2.7%
Obligations et créances libellées en CHF	11'405'240	5.6%	16'110'513	8.9%
Obligations libellées en devise étrangère	50'101'590	24.6%	39'461'706	21.8%
Prêts hypothécaires suisses	1'832'985	0.9%	1'629'153	0.9%
Actions de sociétés suisses	20'366'500	10.0%	18'825'768	10.4%
Actions de sociétés étrangères	40'733'000	20.0%	35'479'332	19.6%
Placements privés	4'480'630	2.2%	3'439'323	1.9%
Autres placements	3'869'635	1.9%	3'439'323	1.9%
Immobilier suisse	63'950'810	31.4%	57'744'423	31.9%
Total des classes d'actifs	203'665'000	100.0%	181'017'000	100.0%

Les hypothèses financières suivantes sont utilisées pour calculer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies à reconnaître en résultat sur l'exercice 2016 :

	2016	2015
Taux d'actualisation	0.70%	0.90%
Inflation sous-jacente	1.00%	1.00%
Taux d'augmentation des salaires	2.00%	2.00%
Taux d'augmentation des rentes	0.00%	0.00%

Les hypothèses financières suivantes sont utilisées pour calculer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies à reconnaître en résultat sur l'exercice 2015 :

	2016	2015
Taux d'actualisation	0.90%	1.25%
Inflation sous-jacente	1.00%	1.25%
Taux d'augmentation des salaires	2.00%	2.25%
Taux d'augmentation des rentes	0.00%	0.00%

Les autres hypothèses actuarielles comprennent notamment :

	2016	2015
Longévité moyenne à l'âge de la retraite pour les retraités actuels		
Homme	22.7	22.0
Femme	24.6	24.9
Longévité moyenne à l'âge de la retraite pour les actifs actuels		
Homme	25.2	23.7
Femme	26.5	26.5

Durée moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2016, la durée moyenne pondérée de l'obligation est de 21.5 années (21.8 années en 2015).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies suite à un changement d'hypothèse significative est de :

	Variation de l'hypothèse	Variation de l'engagement de prévoyance
Taux d'actualisation	↗ 0.5%	↘ 10.0%
Taux d'actualisation	↘ 0.5%	↗ 11.8%
Taux d'augmentation des salaires	↗ 0.5%	↗ 4.0%
Taux d'augmentation des salaires	↘ 0.5%	↘ 3.7%

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice comptable 2017 s'élève à CHF 13'525'000.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

10. Fonds environnement

Le taux moyen 2016 des intérêts portés en compte est de 0.0000% (en 2015 à 0.0056%).

	2016	2015
	CHF	CHF
Surtaxe bruit	3'797'007	3'602'362
Surtaxe émissions gazeuses	1'034'039	965'616
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac	104'250	100'000
Subvention système de mesure bruit	61'666	-
Intérêts du fonds portés en compte	-	553
Attribution au fonds environnement	4'996'962	4'668'531
Charges liées au fonds environnement	-3'019'908	-3'197'206
Charges du service environnement (Prélèvement) sur le fonds environnement	-1'536'985	-1'382'793
	-4'556'893	-4'579'999
Attribution au fonds environnement (Prélèvement) sur le fonds environnement	4'996'962	4'668'531
	-4'556'893	-4'579'999
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement	440'069	88'532
Solde au début de l'exercice	9'879'360	9'790'828
Solde à la fin de l'exercice	10'319'429	9'879'360

11. Redevances d'atterrissages

L'AIG perçoit une redevance correspondant à l'usage des infrastructures et équipements aéroportuaires mis à disposition pour les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des aéronefs.

12. Redevances passagers

L'AIG perçoit une redevance pour la mise à disposition d'installations aménagées et pour la sûreté des passagers.

13. Autres redevances aéroportuaires

	2016	2015
	CHF	CHF
Redevances de stationnement et de hangar	7'342'944	7'350'091
Redevances de fret	1'937'366	1'845'028
Surtaxe bruit	3'797'007	3'602'362
Surtaxe émissions gazeuses	1'034'039	965'616
	14'111'356	13'763'097

14. Revenus annexes de location

	2016	2015
	CHF	CHF
Chauffage et ventilation	2'547'320	2'244'388
Eau, énergie et télécommunication	6'855'362	7'101'959
	9'402'682	9'346'347

15. Recettes infrastructures centralisées

L'AIG met à disposition de ses partenaires des infrastructures et des installations centralisées (installation tri-bagages, équipement informatique de systèmes d'informations) en contrepartie d'une recette.

16. Autres recettes d'exploitation

	2016	2015
	CHF	CHF
Transports en ambulance	1'949'140	1'803'693
Laissez-passer/vignettes piste	1'558'863	1'574'780
Prestations AIG facturées	597'913	811'548
Recettes et remboursements divers	7'013'309	6'110'119
	11'119'225	10'300'140

17. Charges sociales

	2016	2015
	CHF	CHF
Assurances sociales et autres	8'259'304	7'841'564
Assurances accident et maladie	5'532'488	5'132'014
	13'791'792	12'973'578

18. Energie, entretien et loyers

	2016	2015
	CHF	CHF
Eau, énergie et combustible	9'547'241	10'137'542
Entretien des immeubles	17'409'414	18'353'124
Entretien des équipements	9'861'503	9'402'309
Loyer, redevance d'utilisation	1'588'414	4'092'541
Droit de superficie versée à l'Etat	4'959'000	4'959'000
	43'365'572	46'946'018

Le droit de superficie est versé à l'Etat sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à l'AIG.

19. Honoraires, prestations de services et sous-traitance

	2016	2015
	CHF	CHF
Honoraires et prestations de services	29'081'350	20'649'422
Sous-traitance tri-bagages	5'803'857	6'068'392
Sous-traitance nettoyage	7'462'784	7'707'733
Sous-traitance gestion des chariots	981'982	914'528
Assurances	1'693'300	1'571'615
Frais de communications	876'106	935'942
Frais financiers	462'790	409'723
	46'362'169	38'257'355

20. Autres dépenses de fonctionnement

	2016	2015
	CHF	CHF
Mobilier, machines et véhicules	1'879'659	1'841'235
Débours	949'878	1'790'451
Frais divers	1'510'218	558'199
Pertes sur débiteurs	299'788	258'059
Fournitures de bureau et imprimés	599'863	810'198
Charges liées au fond environnement	3'019'908	3'197'205
	8'259'314	8'455'347

21. Charges d'intérêts

	2016	2015
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunts	7'429'468	7'354'752
Intérêts sur location-financement et autres	12'342	35'993
	7'441'810	7'390'745

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

22. Secteurs opérationnels

Secteurs d'activités

L'organisation de l'AIG est structurée en fonction de deux secteurs principaux d'activités, à savoir les activités aéronautiques (mouvements et stationnements des avions, infrastructures utilisées par les passagers pour l'enregistrement des embarquements et des débarquements, sûreté) et les activités non aéronautiques (infrastructures centralisées, activités commerciales, parkings et gestion domaniale).

Secteur géographique

Etant sur un seul et unique site, l'AIG n'a qu'un seul secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Un client représente plus de 10% du total des produits de l'AIG.

Deux clients représentent plus de 10% des produits de l'activité du secteur aéronautique, respectivement 39% et 14%. Dans le secteur non aéronautique, un seul client représente plus de 10% des produits du secteur (19%).

Les actifs sectoriels représentent les immobilisations corporelles.

2015	Trafic aérien	Sûreté	PMR	Autres		Total	Total	Total
	CHF	CHF	CHF	aéronautique	Aéronautique	Non Aéronautique	Total	Total
Revenus	146'879'000	82'744'780	7'087'093	23'430'312	260'141'185	163'547'076	423'688'261	
Charges d'exploitation	(107'117'690)	(85'383'271)	(7'285'625)	(17'954'477)	(217'741'063)	(56'171'135)	(273'912'198)	
Charges de personnel	(66'800'238)	(50'202'358)	(2'460'042)	(4'833'838)	(122'082'476)	(22'890'466)	(144'972'942)	
Dépenses de fonctionnement	(40'317'452)	(35'180'913)	(7'039'583)	(13'120'639)	(95'658'587)	(33'280'669)	(128'939'256)	
Fonds environnement	(88'532)				(88'532)		(88'532)	
Charges financières	(46'060'771)	(4'257'254)	(57'144)	(7'044'304)	(57'419'473)	(17'686'718)	(75'106'191)	
Amortissements	(42'629'557)	(3'905'736)	(53'478)	(6'349'445)	(52'938'216)	(14'781'546)	(67'719'762)	
Charges et produits d'intérêts	(3'431'214)	(351'518)	(3'666)	(694'859)	(4'481'257)	(2'905'172)	(7'386'429)	
Résultat de l'exercice	(6'387'993)	(6'895'745)	(255'676)	(1'568'469)	(15'107'883)	89'689'223	74'581'340	
Actifs								
Actif total					693'698'967	208'887'532	902'586'499	
Actif immobilisé					629'442'914	182'302'334	811'745'248	
Investissements de l'exercice					86'533'437	25'858'759	112'392'196	
2016								
Revenus	157'653'564	86'692'136	7'427'316	24'053'679	275'826'695	169'447'665	445'274'360	
Charges d'exploitation	(106'986'233)	(83'401'093)	(7'536'651)	(24'678'966)	(222'602'943)	(56'418'601)	(279'021'544)	
Charges de personnel	(67'950'034)	(48'229'143)	(2'531'928)	(4'877'723)	(121'310'828)	(23'191'603)	(144'502'431)	
Dépenses de fonctionnement	(39'036'199)	(35'171'950)	(7'282'723)	(11'980'124)	(101'292'115)	(33'226'998)	(134'519'113)	
Fonds environnement	(440'069)				(440'069)		(440'069)	
Charges financières	(51'847'979)	(4'763'365)	(66'703)	(7'885'699)	(64'563'746)	(20'436'942)	(85'000'688)	
Amortissements	(47'876'564)	(4'433'263)	(63'581)	(7'069'150)	(59'442'558)	(18'116'320)	(77'558'878)	
Charges et produits d'intérêts	(3'971'415)	(330'102)	(3'122)	(816'549)	(5'121'188)	(2'320'622)	(7'441'810)	
Résultat de l'exercice	(1'620'717)	(1'472'322)	(176'038)	(8'510'986)	(11'780'063)	92'592'122	80'812'059	
Actif								
Actif total					681'977'794	278'524'687	960'502'481	
Actif immobilisé					635'622'785	257'501'594	893'124'379	
Investissements de l'exercice					68'580'600	93'249'859	161'830'459	

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

23. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat et autres entités publiques.

L'AIG ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat ou d'autres conditions spéciales.

Dans le cadre de ses activités, l'AIG verse à l'Etat de Genève un droit de superficie pour les biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire et une rémunération des prestations de police présentés séparément dans les états financiers. Par ailleurs, les droits de superficie au titre des terrains occupés par des tiers sur la zone aéroportuaire sont perçus par l'AIG.

L'AIG met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume sur le site aéroportuaire l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles.

Charges annuelles estimées	2016 CHF	2015 CHF
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	836'751	849'392
Service du protocole (hors sûreté)	1'862'224	1'900'548

Les transactions survenues au cours de l'exercice et les soldes ouverts avec les autres entités publiques s'élevaient respectivement au 31 décembre 2016 à CHF 13'846'263 (en 2015 à CHF 15'044'489) et à CHF 1'619'566 (en 2015 à CHF 1'362'715). L'essentiel de ces transactions se concrétise par l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

Les transactions réalisées par l'AIG avec l'Etat de Genève et d'autres entités publiques sont toutes réalisées à des conditions de marché.

Principaux dirigeants

Selon l'article 9 sur la loi de l'AIG H.3.25, les membres du Conseil d'Administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction et à toute autre partie liée par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

La rémunération des 17 membres du Conseil d'administration s'élève pour 2016 à CHF 340'500 (19 membres en 2015 à CHF 294'768). Les charges de personnel des 14 membres de la Direction se montent à CHF 3'442'088 (14 membres en 2015 à CHF 3'682'235).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de l'AIG et, en outre, ils ne bénéficient pas

d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants.

24. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, l'AIG a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et contrôle son résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts et autres engagements à long terme (hors engagement de prévoyance), diminué de la trésorerie.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / Endettement net est le suivant :

	2016 CHF	2015 CHF
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	165'812'747	149'687'530
Part courante des emprunts et autres dettes	517'434	1'377'734
Emprunts et autres dettes non courants	250'561'687	251'079'121
Total des emprunts	251'079'121	252'456'855
Moins : Trésorerie	-8'182'088	-31'177'063
Endettement net	242'897'033	221'279'792
Ratio EBITDA / Endettement net	68.3%	67.6%

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

25. Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par le management de l'AIG.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, l'AIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de change et de prix.

(a) Risques liés aux liquidités

L'AIG recourt, pour ses investissements, à des capitaux à moyen et long terme. Ainsi, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, l'AIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 7).

Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit au 31 décembre:

	Total CHF	2017 CHF	2018 CHF	2019-2021 CHF	>2021 CHF
Engagement Fondation des parkings	23'941'422	389'291	389'291	1'167'873	21'994'967
Engagement Palexpo	2'137'699	128'143	130'065	402'018	1'477'473
Fournisseurs et autres créanciers	34'944'525	34'944'525	-	-	-
Emprunts	225'000'000	-	-	175'000'000	50'000'000
Swaps de couverture :					
Décassements (taux fixe)	11'141'174	4'635'306	1'629'785	4'876'083	-
Décassements (taux variable)	3'747'300	962'475	521'421	2'263'404	-
	300'912'120	41'059'740	2'670'562	183'709'378	73'472'440

(b) Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le cocontractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de premier rang (Investment Grade: Upper Medium). Pour limiter le risque de crédit, l'AIG procède à des évaluations régulières de ses relations. Compte tenu de cette analyse, l'entité n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières.

L'AIG est aussi exposé à la possibilité de défaut ou retard dans le paiement de ses clients. Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 8'171 et représentent 17% des créances ouvertes au 31 décembre 2016.

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties (voir note 2).

(c) Risques de marché

1. Risques liés à l'évolution du taux d'intérêt

La stratégie de l'AIG consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts engendrés par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour réduire l'impact de ces risques sont décrits à la note 26 « Instruments financiers dérivés ».

L'utilisation des instruments financiers est soumise à des limites d'engagement et de contreparties autorisées.

2. Risques liés au change

Malgré son activité internationale l'AIG n'est que faiblement exposé aux risques de change. En effet, ses transactions commerciales sont libellées, sauf exception, en CHF.

3. Risques liés aux variations de prix

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers pouvant être affectés par la volatilité des prix.

(d) Analyse de sensibilité

Risque d'intérêt

Analyse de sensibilité de la dette variable aux variations des taux d'intérêts.

Les emprunts à taux variables sont soumis à un floor à 0%. Par ailleurs, la sensibilité du présent modèle sur les capitaux propres suppose une efficacité à 100% de la couverture.

Une variation de 100 points de base du Libor à 3 mois à la date de clôture aurait pour conséquence une variation des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous pour l'année 2017.

	Résultat		Capitaux propres	
	Variation de +1.0%	Variation de -1.0%	Variation de +1.0%	Variation de -1.0%
au 1.12.2017 KCHF				
Emprunts à taux variable	681	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-1'415	1'415	-5'655	5'922

Au 31.12.2016, le Libor à 3 mois est de -0.729%.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

(e) Catégories d'instruments financiers

Les principes comptables liés aux instruments financiers ont été appliqués aux actifs et passifs financiers suivants:

2015	Note	Prêts et créances CHF	Dérivés utilisés à des fins de couverture CHF	Passif financier évalué au coût amorti CHF	Total CHF
Actif circulant					
Disponibilités	1	31'177'063	-	-	31'177'063
Débiteurs clients	2	49'149'182	-	-	49'149'182
Total		80'326'245	-	-	80'326'245
Passif exigible					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	29'850'610	29'850'610
Emprunts à court terme	7	-	-	1'377'734	1'377'734
Instruments financiers dérivés	26	-	20'507'329	-	20'507'329
Emprunts et autres engagements à long terme	7	-	-	251'079'121	251'079'121
Total		-	20'507'329	282'307'465	302'814'794
2016					
Actif circulant					
Disponibilités	1	8'182'088	-	-	8'182'088
Débiteurs clients	2	47'985'574	-	-	47'985'574
Total		56'167'662	-	-	56'167'662
Passif exigible					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	34'944'525	34'944'525
Emprunts à court terme	7	-	-	517'434	517'434
Instruments financiers dérivés	26	-	15'183'681	-	15'183'681
Emprunts et autres engagements à long terme	7	-	-	250'561'687	250'561'687
Total		-	15'183'681	286'023'646	301'207'327

A la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers mentionnés ci-dessus ne diffère pas de la valeur comptable.

26. Instruments financiers dérivés

Caractéristiques

Dans le but de mieux gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts et de maîtriser les charges financières, l'AIG utilise des «swaps» de taux d'intérêts. Ces instruments assurent la couverture des flux de trésorerie engendrés par les emprunts à taux variable.

Valeur au bilan au 31 décembre

	2016 CHF		2015 CHF	
	Actif	Passif	Actif	Passif
-Swaps- de taux d'intérêts	-	15'183'681	-	20'507'329

Les montants indiqués représentent la juste valeur des instruments dérivés. Ces valeurs ont été calculées par les banques concernées à la date de clôture du bilan et traduisent le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits au bilan.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

Valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Les variations de justes valeurs des produits dérivés, reconnus comme étant des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont enregistrées dans les autres éléments de résultat global intitulés «variation des justes valeurs des instruments financiers» et présentées sous les réserves de l'AIG dans le tableau de variation des capitaux propres (annexe IV).

Voici le montant de l'exercice:

Réserve de couverture	«Swaps» de taux d'intérêts CHF
Solde au 01.01.2015	-19'024'290
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	231'401
Solde au 31.12.2015	-18'792'889
Solde au 01.01.2016	-18'792'889
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	5'302'025
Solde au 31.12.2016	-13'490'864

Echéances et montants notionnels des contrats

Les en-cours moyens annuels des échéances des contrats se présentent, au 31 décembre, comme suit:

		«Swaps» de taux d'intérêts			
		2016	*	2015	*
2017	100'000'000	2.96%	100'000'000	2.96%	
2018	75'000'000	2.15%	135'000'000	1.52%	
2020	160'000'000	1.21%	100'000'000	1.28%	

* = taux moyen pondérés des swaps.

Les taux d'intérêts variables utilisés ont évolué durant l'exercice entre - 0.8086 % et - 0.7204 %.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2016

27. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2016, l'AIG est engagé à hauteur de CHF 62'034'517 à titre d'investissements en immobilisations (2015: CHF 23'813'822).

28. Evaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel retenu (IFRS).

29. Engagements conditionnels

(i) Concession fédérale d'exploitation

Une concession est requise au sens de l'article 36a, 1^{er} alinéa de la loi sur l'aviation (LA) pour l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Au sens de l'article 36a, 2^e alinéa de la LA, l'AIG a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes. Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a renouvelé la concession d'exploitation à l'AIG pour la période du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2051.

(ii) Insonorisation des habitations riveraines

Suite à l'adoption par le Conseil fédéral de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux le 30 mai 2001, des courbes de bruit pour l'AIG, fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, sur mandat de l'office fédéral de l'aviation civile et conformément aux prescriptions en vigueur. Ces courbes de bruit servent de base à l'établissement par l'AIG de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines, financé par le fonds environnement.

30. Emploi du bénéfice de l'exercice

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, le bénéfice de l'AIG, après une attribution maximale de 50 % à la réserve générale, doit être versé à l'Etat.

31. Evénements postérieurs à la date de clôture

Jusqu'au 14 mars 2017, date de l'approbation des comptes par le Conseil d'administration, l'AIG n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, la Direction propose au Conseil d'administration d'affecter le bénéfice de l'AIG arrêté au 31 décembre 2016 d'un montant de CHF 80'812'059 comme suit:

	2016 CHF
Versement à l'Etat	40'406'029
Affectation à la Réserve générale	40'406'030
Total	80'812'059



Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état de résultat net et autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Autre information

Les comptes annuels de l'Aéroport International de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans son rapport daté du 23 mars 2016.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Marcello Stimato
Expert-réviseur

Genève, le 14 mars 2017

Rapport financier 2016

Ce rapport est disponible sur www.gva.ch/publications, rubrique « publications institutionnelles »

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11 | Fax +41 22 798 43 77 | www.gva.ch

Imprimé en Suisse | Mars 2017 | intérieur: 100 % papier recyclé Cyclus Print | couverture: 50 % papier recyclé, 50 % papier label PEFC, sans chlore



Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11
www.gva.ch

